

# PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DU CONFINEMENT

24 avril 2020

Avec le plan de sortie progressive du confinement à partir du 11 mai, **certaines adaptations des procédures d'orientation et d'affectation sont nécessaires**. L'objectif est de maintenir le calendrier académique habituel des principales étapes de l'orientation, de l'affectation, puis de l'inscription des élèves.

**Au niveau 3<sup>e</sup>, un conseil de classe dédié à l'orientation devra se tenir avant le 9 juin**. Il sera suivi d'un conseil de classe dédié à l'évaluation à la fin du mois de juin.

**En seconde GT, le conseil de classe se réunira une seule fois avant le 9 juin pour examiner les demandes d'orientation formulées par les parents d'élèves**. Ces dispositions permettront de ne pas décaler le traitement de l'affectation, puis de la procédure d'inscription dans les établissements d'accueil.

## Procédure d'orientation

Le dialogue avec les familles des élèves de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>de</sup> doit être maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les accompagner dans leurs choix définitifs d'orientation.

**Afin de remobiliser les élèves, la question de l'orientation doit être traitée de façon centrale dès le retour des congés de printemps et à la sortie du confinement.**

Avec l'appui du psychologue de l'éducation nationale, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille, à distance ou en présentiel. Tous les moyens de communication doivent être utilisés pour assurer la continuité de ce dialogue : ENT de l'établissement, mail, téléphone, messagerie instantanée.

- **Phase provisoire du 2<sup>ème</sup> trimestre (rappel)**

Les saisies par les établissements des intentions d'orientation des familles et des avis des conseils de classe dans Siècle Orientation devront être achevées le **jeudi 30 avril**. **Il s'agit surtout de renseigner les derniers dossiers incomplets**. Ces données sont essentielles pour le pilotage de l'orientation à tous les niveaux (établissement, académie, national).

- **Phase définitive du 3<sup>ème</sup> trimestre**

**Le téléservice palier 3<sup>ème</sup> et la version de Siècle Orientation intégrant la phase définitive pour les deux paliers (3<sup>ème</sup> et 2<sup>de</sup> GT) sont opérationnels.**

Un additif au guide diffusé en janvier sur le téléservice palier 3<sup>ème</sup> a été transmis par la DGESCO aux chefs d'établissement le mercredi 8 avril. Destiné aux personnes en charge de l'accompagnement des familles, il présente le déroulement de la saisie des choix définitifs d'orientation.

Voilà le lien :

[https://media.eduscol.education.fr/file/Orientation/65/4/Guide\\_Teleservice\\_Orientation\\_3e\\_Chefs\\_Etab\\_additif\\_1270654.pdf](https://media.eduscol.education.fr/file/Orientation/65/4/Guide_Teleservice_Orientation_3e_Chefs_Etab_additif_1270654.pdf)

# PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DU CONFINEMENT

24 avril 2020

**Au niveau 3<sup>ème</sup>, le recours au téléservice sera vivement encouragé auprès des familles, même s'il reste toutefois facultatif. Il peut être utilisé lors de la phase définitive de l'orientation, même s'il ne l'a pas été lors de la phase provisoire.** Il permet de gérer de façon dématérialisée toutes les étapes de la procédure en respectant le cadre réglementaire. Pour les familles qui ne pourraient ou ne voudraient pas exprimer leurs choix d'orientation via le téléservice, il faudra **utiliser la fiche de dialogue A21** sous format papier ou numérique. Les familles retourneront le document complété et signé par voie postale ou numérique. Leur réponse à la proposition d'orientation du conseil de classe pourra être faite par simple mail.

**Pour le palier 2<sup>de</sup> GT, la décision prise en décembre dernier de reporter la mise en place du téléservice à l'année prochaine a conduit à reporter les développements de l'application. C'est la raison pour laquelle, le téléservice ne peut pas être mis en œuvre dès maintenant pour ce niveau. Le support de dialogue avec les familles reste donc la fiche A22.**

- **Désaccords et appel**

**Les chefs d'établissement veilleront à tenir compte des conditions particulières du dialogue mené cette année, en faisant preuve de bienveillance et en accompagnant plus encore élèves et familles pour mieux les aider dans leur projet d'orientation, mais aussi pour éviter au maximum les cas de désaccords.**

Pour rappel, le redoublement ne peut pas intervenir à la seule demande de la famille. Il s'agit d'une décision d'ordre pédagogique prise par le chef d'établissement en lien avec l'équipe pédagogique. Des actions renforcées de soutien pédagogique mises en place en fin d'année scolaire et dès la rentrée 2020 doivent permettre de limiter les redoublements.

La procédure d'appel se déroulera selon les modalités habituelles. Les commissions se tiendront en respectant les consignes sanitaires définies au niveau national (Fiche B01)

## **Niveau 1<sup>ère</sup>**

La livraison du niveau 1<sup>ère</sup> de Siècle Orientation a été réalisée par la DSI. Cette évolution permet de saisir l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale par les élèves de 1<sup>ère</sup>, puis d'alimenter automatiquement Siècle BEE avec les deux enseignements qu'ils poursuivent à la rentrée suivante.

Les établissements recevront prochainement les étapes de saisies à suivre pour faciliter cet échange de données. **La saisie dans Siècle Orientation sera toutefois facultative cette année.**

# PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DU CONFINEMENT

24 avril 2020

## Procédure d'affectation au lycée

### Affectation post-3<sup>e</sup>

- **Calendrier**

Dans un contexte où le développement informatique du nouveau téléservice affectation destiné aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> a été fortement impacté par la survenue du confinement, son calendrier a été modifié de la façon suivante :

- le téléservice affectation est ouvert à la **consultation des offres de formation** par les familles depuis le **lundi 20 avril** ;
- La **saisie des vœux** par les familles débutera dans le téléservice à compter du **lundi 25 mai** pour se terminer le **lundi 8 juin** :
  - la visibilité des établissements d'origine sur les vœux formulés par les familles permettra la continuité du dialogue en vue d'éventuels ajustements des demandes formulées ;
  - les établissements d'origine pourront saisir les vœux des candidats directement dans Affelnet lycée pour les familles n'utilisant pas le téléservice affectation.
- Les demandes des familles seront transférées sous la forme de vœux le **mardi 9 juin** dans Affelnet lycée. A cette date, les établissements d'origine y auront accès pour éventuelles modifications, suppressions et ajouts. Les demandes provenant du téléservice affectation prévalent sur les saisies réalisées en établissement et les écrasent. Pour les saisies réalisées directement dans Affelnet lycée, il convient donc de s'assurer que les familles ne forment pas de demandes via le téléservice et utilisent la fiche de dialogue D21.
- les établissements pourront traiter leurs données Affelnet du **mardi 9 juin jusqu'au jeudi 11 juin 16h**.

L'accès aux résultats de l'affectation par les établissements est prévu au plus tard le 29 juin, pour une **diffusion aux familles le mardi 30 juin**. Les notifications d'affectation seront transmises aux familles selon les modalités habituelles (remises aux élèves, mail, ou envoi postal) ;

- ces résultats seront également accessibles en téléchargement par les familles dans le téléservice affectation **début juillet**.

## PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DU CONFINEMENT

24 avril 2020

- **Éléments pris en compte pour le calcul du barème**

Les **bilans périodiques des deux premiers trimestres (ou du premier semestre)** et le **bilan de fin de cycle 4** enregistrés dans LSU seront transférés à Affelnet lycée à la date du **9 juin**.

- **Demandes pour des formations en apprentissage**

Les impacts économiques de la crise sanitaire risquent d'engendrer des difficultés importantes chez les élèves pour trouver un employeur. Cette année, encore plus qu'auparavant, **il est donc primordial de recommander aux élèves de faire des vœux de précaution pour des formations sous statut scolaire.**

Par voie de conséquence, **on peut aussi craindre des engorgements sur certaines formations habituellement en tension.** Toutes les dispositions possibles devront être prises pour proposer aux élèves un maximum de places sous statut scolaire, dès le premier tour d'affectation de juin et lors des tours supplémentaires.

**Dans notre académie, on prévoit la mise en place de « SAS apprentissage »** préparant à l'entrée en formation sous statut d'apprenti avec des **dispositifs d'accompagnement** permettant aux jeunes de débiter leur formation à temps plein, puis de la poursuivre en alternance dès la signature d'un contrat. Dans les prochains jours, des **outils d'accompagnement à la recherche d'un employeur vous parviendront via la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC).** Dans les territoires, les développeurs de l'apprentissage du CFA Académique seront aux côtés des équipes pédagogiques pour répondre à leurs questions. **Ces dispositions doivent être largement valorisées auprès des familles afin de les rassurer et pour soutenir les projets des élèves.**

- **Communication**

Les chefs d'établissement ont été destinataires d'un **guide d'accompagnement** ainsi que des **flyers** synthétisant la démarche à réaliser par les parents. Ces ressources ont été diffusées par la DGESCO.

Un tutoriel vidéo pour expliquer aux parents la démarche à réaliser sera également proposé sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### **Affectation en première (non concernée par le téléservice)**

La saisie des vœux des familles sera réalisée comme les années précédentes, directement dans l'application Affelnet lycée par les établissements d'origine, **selon le calendrier académique.** Le recueil des vœux se fait via la **fiche de dialogue E21** qui pourra

# PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTIE DU CONFINEMENT

24 avril 2020

être transmise aux familles selon diverses modalités (via les élèves dans l'établissement, par mail ou courrier postal).

Les résultats de l'affectation seront indiqués aux familles par le biais des notifications d'affectation transmises, comme les années précédentes, par les établissements d'accueil.

## Réunions virtuelles par district

Les IEN-IO, les services départementaux et le SAIO organisent du 29 avril au 5 mai des réunions techniques Orientation-Affectation-Affelnet via les classes virtuelles du CNED.

### Pour le département du Bas-Rhin :

- Molsheim : Mercredi 29 avril à 9h00
- Strasbourg Nord-Ouest Schiltigheim : Mercredi 29 avril à 14h00
- Haguenau : Jeudi 30 avril à 9h00
- Saverne : Mardi 5 mai à 9h00
- Sélestat : Mardi 5 mai à 14h00
- Strasbourg Sud-Centre Illkirch : Mercredi 6 mai à 14h00

### Pour le département du Haut-Rhin :

- Altkirch St Louis : Mercredi 29 avril à 9h00
- Mulhouse : Jeudi 30 avril à 9h00
- Colmar : Mardi 5 mai à 9h00
- Thann : Mercredi 13 mai à 9h00